

Extrait du FAKIR | Presse alternative | Edition électronique

<http://www.fakirpresse.info/Ces-anges-dans-un-enfer.html>

Ces anges dans un enfer

- Colonne droite - De Nous à Vous - Wikiluttes -



Date de mise en ligne : jeudi 14 avril 2011

Copyright © FAKIR | Presse alternative | Edition électronique - Tous droits

réservés

Fakir poursuit son « Dictionnaire des conquêtes sociales ». Une ébauche du moins, avec nos carences toujours indiquées en italique. Parce que la vraie version de cette « Histoire populaire » à la française, c'est avec vous qu'on veut l'écrire. Au programme aujourd'hui, le travail des enfants. Dès 1840, toute l'élite est d'accord, presque : c'est « une situation vraiment pitoyable et qui arrache les larmes. Il est impossible de laisser subsister plus longtemps un pareil abus ». Mais cet abus va subsister très longtemps...

*« Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit ?
Ces doux êtres pensifs que la fièvre maigrit ?
Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer seules ;
Ils s'en vont travailler quinze heures sous des meules
Ils vont, de l'aube au soir, faire éternellement
Dans la même prison le même mouvement,
Accroupis sous les dents d'une machine sombre,
Monstre hideux qui mâche on ne sait quoi dans l'ombre.
Innocents dans un baigne, anges dans un enfer,
Ils travaillent. Tout est d'airain, tout est de fer.
(...) Ils semblent dire à Dieu : petits comme nous sommes,
Notre Père, voyez ce que nous font les hommes ! »*



C'est en 1838 que Victor Hugo rédige sa complainte, dans *Les Contemplations*. Mais le poète ne prêche pas seul dans le désert : dans ces années-là, au sein de l'église, chez les élus, parmi les industriels eux-mêmes, le scandale des enfants ouvriers éclate. Grâce au docteur Villermé notamment, qui, durant deux années, parcourt la France industrielle pour son « *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* ». Il dresse ce sinistre constat : « *Les enfants, dont beaucoup ont à peine sept ans, quelquefois moins encore, abrègent leur sommeil et leur repos de tout le temps qu'ils doivent employer à parcourir deux fois par jour ce qu'ils appellent " les routes du baigne industriel " . Il faut les voir arriver chaque matin et partir chaque soir...*

C'est un nombre considérable de jeunes enfants, non moins sales, couverts de haillons, tout gras de l'huile des métiers tombée sur eux pendant qu'ils travaillent. Il portent à la main ou comme ils peuvent, le morceau de pain qui doit les nourrir jusqu'au soir... Le soir, ils arrivent chez eux, accablés par le besoin de dormir et le lendemain ils en sortent avant d'être complètement reposés, pour se trouver à l'atelier à l'heure de l'ouverture. On conçoit que pour éviter de parcourir deux fois par jour un chemin aussi long, ils s'entassent, si l'on peut parler ainsi, dans des chambres ou pièces malsaines situées à proximité de leur travail. »

Médecin militaire durant près de dix ans, lui a opéré sur les champs de bataille napoléoniens, assisté à toutes les boucheries. Ce dur à cuire, pourtant, le proclame devant les Académies, devant la chambre des Pairs, devant les députés : « *La condition de ces enfants doit nous émouvoir car ils ne méritent pas leur malheur.* » Et il les émeut, de fait, tous ces parlementaires. Au lendemain d'une séance à l'Assemblée, il le constate avec joie : « *Tous les orateurs ont reconnu le mal dont j'ai parlé en émettant le vœu de voir se réaliser les améliorations que je demande.* »

La cause soulève une quasi-unanimité. Comment expliquer, alors, malgré ce consensus, qu'un demi-siècle plus tard, jusqu'à la fin du XIX^{ème}, ce musée des horreurs précoces perdure ? Qu'après une première loi, en 1841, il en fallut une seconde, en 1874, sans plus d'effets ? Quel mystère se cache derrière cette inertie ?

Les intérêts à nu

Y a pas de mystère : devant le problème, on est tous d'accord. Devant la solution, il n'y a plus personne. Car la morale et les intérêts, voilà qui fait deux. Et au Parlement, on les voit ressortir à nu, ces intérêts. Interdire le travail des enfants, personne n'y songe. Mais même réduire leur durée de travail, ce serait « *sacrifier l'industrie* » : « *Il s'ensuivra qu'il faudra dans les manufactures un plus grand nombre d'enfants*, raisonne le Pair Humblot-Conté. *La conséquence du non-travail des enfants le dimanche sera de faire fermer la fabrique ce jour-là.* » Mieux : c'est pour son bien, au fond, qu'on attelle tout le jour l'enfant à sa machine. Sinon, « *cette diminution de salaire se fera surtout sentir sur sa nourriture*, estime le député Taillandier. *Il sera trop souvent réduit à ne s'alimenter que d'un pain grossier, tandis qu'avec un travail plus élevé il pourrait y ajouter des légumes et même un peu de viande.* »

C'est que ces braves notables redoutent une menace : l'intrusion de l'état dans les affaires privées. « *C'est le premier pas que nous faisons dans une voie qui n'est pas exempte de périls, prévient le député De Beaumont. C'est le premier acte de réglementation de l'industrie qui, pour se mouvoir, a besoin de liberté. Il ne s'agit aujourd'hui que des enfants en bas âge. Mais soyez-en sûrs, un temps long ne s'écoulera pas sans qu'il s'agisse aussi de réglementer le travail des adultes.* » Qu'on laisse les patrons s'auto-réglementer - et qu'à la rigueur, on condamne « *le père dénaturé qui ferait travailler ses enfants dans deux établissements au lieu d'un, et seize heures au lieu de huit sur vingt-quatre* ». Sans quoi, s'exclame le sieur Gay-Lussac, « *malheur au pays si jamais le gouvernement venait à s'immiscer dans les affaires de l'industrie !* »



Sur cette question, l'élite est manifestement divisée. C'est la société industrielle de Mulhouse qui, dès 1835, réclame une loi sur le travail des enfants : pourquoi ? à cause de leur protestantisme ? Ou parce que la Prusse voisine avait déjà légiféré ? Pour nos lecteurs alsaciens, on aimerait bien les connaître plus en détails, ces messieurs de Mulhouse. Plus largement : est-ce qu'à la bourgeoisie libérale ne s'oppose pas, discrètement, une aristocratie terrienne, plus conservatrice, méfiante à l'égard du monde naissant - et donc plus sensible aux tourments de ce prolétariat juvénile ? Il faudrait, pour y répondre, par exemple, dresser la biographie de quelques partisans et opposants à cette législation. Avis aux amateurs...

L'inspecteur du travail bénévole

C'est une guerre des classes discrète que mènent, avec leurs jolies phrases, leurs beaux costumes, leurs mauvaises raisons, tous ces gentlemen. Car même une fois la loi votée, elle n'est que du papier. Reste l'essentiel : la faire entrer dans les faits. Et là, les moyens manquent : le corps des « *inspecteurs du travail des enfants* », créé à l'occasion, sera... Bénévole.

« *On sent bien*, devine aussitôt le préfet de la Somme, *que cet inspecteur, qui devrait être toujours en action, parcourir les villes et les campagnes industrielles en toutes saisons, y trouverait tout l'emploi de son temps, et qu'il faudrait le rétribuer* » (lettre du 10 septembre 1841).

Dès 1844, dans la Somme, le docteur Frary, « *inspecteur pour l'honneur* », annonce tout de go à son ministre que « *la loi tombe en désuétude : elle n'est appliquée complètement dans aucune localité* ». C'est qu'il avait convaincu M. Lecomte, directeur de la fabrique d'Ourscamp, de la respecter - mais voici la lettre qu'il en reçoit : « *Depuis que je*

suis convenu avec vous, monsieur, de mettre à exécution la loi sur le travail des enfants, cette loi a été scrupuleusement observée dans nos ateliers. Aujourd'hui, je regrette véritablement d'avoir poussé à l'exécution de cette mesure. Tous nos concurrents de Rouen, de Saint-Quentin et compagnie vendent au-dessous de nos cours et ils peuvent le faire parce qu'ils travaillent à grandes journées et sans aucun frais, nouveau résultat de la loi dont ils ne se préoccupent pas le moins du monde. » à l'époque déjà, avec une concurrence libre et totalement faussée, la vertu n'était pas récompensée, mais pénalisée...

En 1856, enfin (vingt-cinq ans après le vote...), le Conseil général du Nord rétribue son premier inspecteur. Frédéric Dupont, licencié en droit, ancien avocat, héros anonyme, va parcourir en tout sens le département, accomplir des milliers de visites, dresser des centaines de procès-verbaux, de rapports, de recommandations — en vain : « *J'ai eu le regret de constater, note-t-il après sa première tournée, que malgré les avertissements de l'administration, les dispositions tutélaires de la loi n'étaient appliquées exactement que dans trois fabriques.* » C'est que face à lui, il a une classe déterminée : le patronat. Et derrière lui, qui ? L'état ? Du bout des lois. Quelques philanthropes ? L'apparence d'un texte leur suffit. Non, si Dupont se retrouve isolé, c'est qu'il y a, dans tout cette histoire, un grand absent...

Le mouvement ouvrier absent

Rien. Pas un mot, ce 22 mars 1841. La loi vient d'être adoptée, mais le journal prolétaire L'Atelier n'y consacre pas le moindre article, pas la moindre ligne. Pourquoi ce silence ? Pourquoi cette neutralité ? Les travailleurs sont dominés par un économisme immédiat. Le docteur Villermé a calculé ça, très précisément : « *Un ouvrier célibataire peut vivre convenablement, une ouvrière subsister, un couple d'ouvriers se débrouiller tant qu'il n'a pas d'enfants. Mais si, comme c'est presque toujours le cas, il a deux enfants en bas âge à sa charge, le couple tombe dans la misère et a recours à la charité publique. (...) Dès qu'un enfant est capable de fournir quelque travail, l'infime rémunération qu'il rapportera à la maison contribuera à soulager les finances familiales. D'année en année, cette somme croît. Vers dix ans, un enfant gagne à peu près ce qu'il coûte.* » Ce revenu d'appoint est une nécessité pour la famille - et l'on verra des mères se battre contre des inspecteurs. Le patronat a un allié de poids : les exploités eux-mêmes...

En France, le mouvement ouvrier, avec ses syndicats, ses mutuelles, n'est encore qu'embryonnaire. Et il n'a pas la force, à coup sûr, pour dépasser cet économisme myope. Pour bâtir, dans sa classe, une conscience plus vaste de ses intérêts. Bref, pour imposer des revendications plus lointaines : que la loi soit accompagnée, pour les parents, par des hausses de salaires.

« *La nuit, tous les chats sont gris* », dit-on. Dans cette longue nuit de la misère industrielle, toutes les exploitations finissent par se ressembler : « *Les distinctions de sexe et d'âge ont perdu pour la classe ouvrière toute signification sociale, notent Karl Marx et Friedrich Engels dans leur Manifeste. Il n'y a plus que des instruments de travail dont le coût varie en fonction de l'âge et du sexe.* » Quand l'horreur est devenue banale, l'ordinaire de chacun, pourquoi défendre plus les enfants que les femmes ?

Mais le résultat est là : sans force sociale organisée, pas de luttes. Sans luttes, pas de conquêtes - qui ne tombent ni du ciel, ni de la main des possédants. Et le vicomte Dubouchage a beau déplorer une « *situation vraiment pitoyable et qui arrache les larmes. Il est impossible de laisser subsister plus longtemps un pareil abus* », cet abus va perdurer bien longtemps. Mieux, ou pire : avec l'industrialisation du pays, il se répand...

Hécatombe

En silence, et sans guillotine, la révolution industrielle fait nombre de victimes. C'est le petit Auguste Desplanques, « *rattacheur chez Choquet, [qui], ayant voulu lacer son soulier, a les cheveux pris dans l'engrenage d'un métier. Il est*

littéralement scalpé ». C'est Léon Verbrugt, 13 ans, épousseteur de lin, qui « à sept heures du soir, épuisé, s'est réfugié entre deux machines. On l'appelle, il se relève, mais la manche de son gilet est prise par un engrenage : tout l'avant-bras est déchiré ». C'est Henriette Dautricourt, 14 ans, qui nettoie, sur ordre, une machine en marche : elle a « le bras entièrement dépouillé de sa chair ; on doit l'amputer ». On pourrait en dresser un catalogue, sur des pages entières, en remplir des monuments. Et à chaque fois, bien sûr, la faute incombe au jeune ouvrier...



Sans doute qu'il en existe, des ouvriers au grand coeur qui ont fait du travail des enfants leur cheval de bataille. Peut-être même des groupes structurés, proposant une autre réforme. Mais on ne les a pas trouvés. Si vos lumières peuvent nous éclairer...

Le souci patriotique à la rescousse

« L'infériorité de la France a été surtout intellectuelle. Ce qui nous a manqué, ce n'est pas le coeur, mais la tête. » C'est Ernest Renan qui dresse ce constat, après la défaite de 1870. « Pour beaucoup, c'est avant tout l'instituteur prussien qui a gagné la guerre, note l'historien Jean Sandrin. Or dès 1855, les industriels prussiens, en particulier ceux de la Ruhr, ne peuvent embaucher les enfants avant l'âge de dix ans, et les horaires de ces jeunes ouvriers sont limités à six heures pour les moins de quatorze ans. (...) La France était donc socialement très en retard. La préparation de la " Revanche " contre l'Allemagne supposait entre autres une nette amélioration du sort des enfants ouvriers. » D'autant que ce travail forcé affecte aussi les corps : « Voyez cette race dégénérée, au teint blême, aux yeux languissants, à la poitrine rétrécie, à la taille courbée ! Combien d'entre ces enfants, lorsque l'âge de la conscription arrive, sont-ils capables par l'état de leur constitution physique de satisfaire aux exigences de la vie militaire ? », s'inquiétait déjà en 1847 Cordier, sous-inspecteur des écoles primaires.

La défense de la patrie réclamait donc qu'on en finisse avec ce mal. Mais, cette fois, toutes les chambres de commerce montent au front en chœur : « Certains travaux délicats, dans les filatures principalement, ont un besoin indispensable de la main légère des jeunes filles. Interdire à celles-ci le travail de nuit équivaut le plus souvent à une interdiction générale appliquée à tous les ouvriers de l'usine !... », s'exclame celle d'Angers (et la ponctuation souligne bien l'impossible, l'impensable). À Arras, on ironise : « Pourquoi interdire le travail de nuit aux jeunes filles ? C'est toujours la nuit au fond de la mine. » À Saint-Étienne, on se fait les champions de l'éthique : « Dans une question d'éducation, il convient de ne pas oublier que le travail aussi est moralisateur ! » Et il convient, pour nous, de ne pas oublier ça : qu'ils sont prêts à tout, ces patrons, leurs représentants, ces ancêtres des CCI, pour justifier le pire. Même à invoquer la « morale », oui, la morale ! Quand le petit Legris, dix ans, attache un fil chez Sarrazin, que sa manche de chemise est avalée, son bras emporté, et le voilà manchot à l'aube de sa vie, c'est affaire de morale...

Tous ces lobbies oeuvrent si bien que la seconde loi, en 1874, sera à peine plus appliquée que la première. Face au tollé, d'abord, des tas de dérogations sont accordées : dans les filatures de coton, de laine, de soie, dans la papeterie, la verrerie, le recordage... « Précisément dans les industries où travaillent les enfants ! » observe Pierrard.

Surtout, en 1890, seuls dix-neuf départements comptent une inspection du travail...

Ce qui aura raison, finalement, du travail des enfants, c'est « *l'obligation scolaire* » - avec, notamment, les lois Ferry de 1882. Chez les jeunes ouvriers sondés par les inspecteurs, en 1876, 26 % ont obtenu le « *certif* ». 54 % en 1880. 69 % en 1883. 70 % en 1887. 80 % en 1891. C'est l'indice, ici, d'une mutation rapide, d'une « *révolution éducative* » avec une France populaire qui s'alphabétise en à peine deux décennies.

Le vieil Hugo aura-t-il vu ça, avant de mourir : un enfant qui rit sur le chemin de l'école ? Les anges tirés de l'enfer ?

On observe des hausses de salaires sous le Second Empire : pour les tisserands, de 1,2 F par jour en 1851 à 3 F en 1868, pour les rattacheuses de 1,15 à 1,75 F, etc. Rien d'extraordinaire. Mais ces augmentations correspondent-elles juste à « l'inflation » ? Ou y a-t-il un véritable gain pour le « pouvoir d'achat » des ouvriers ? Si c'était le cas, l'étau de la misère se serait desserré, un peu, juste un peu, de quoi réduire « l'économisme immédiat » - et rendre ce prolétariat un peu moins hostile à une législation. C'est simplement une hypothèse. Et pour ça comme pour le reste, on n'est pas des historiens, nous, même pas passés par une fac d'histoire. Donc dites-nous si on se plante !

Bibliographie :

Pierre Pierrard, *La Vie ouvrière à Lille sous le Second Empire*, Bloud & Gay, 1965.

Pierre Pierrard, *Enfants et jeunes ouvriers en France*, Les éditions ouvrières, 1987.

Jean Sandrin, *Enfants trouvés, enfants ouvriers*, Aubier, 1982.

Hélène Braun et Michel Valentin, *Villermé et le travail des enfants*, Economica, 1991.

Le Travail des enfants dans les manufactures de la Somme, Archives départementales de la Somme, Amiens.

Vous potassez déjà des tas de biographies, on est sûrs ? Des trucs très spécialisés même, sur le syndicalisme, sur l'anarchisme, sur le socialisme, sur le paternalisme, etc ? Il suffirait que vous recopiez des extraits, des citations bien sourcées, des monographies surtout, rien qu'un zoom sur une usine, un conflit, une ville, et tout ça rassemblé, ça donnera bientôt un dictionnaire qu'on publiera chez un éditeur.

Notre prochain thème en vue : le repos dominical.

Envoyez vos contributions à : antoine.fakirpresse.info ou à **Fakir-Wikiluttes, 21 rue Éloi Morel, 80000 Amiens.**